



INSCRIPTION ECOLE ANNÉE SCOLAIRE/.....

- Rentrée scolaire
- Arrivée en cours
de scolarité

L'ENFANT

NOM – Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Ville et département de naissance :

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : NON OUI

préciser : Trouble de Santé/Nature de la pathologie (asthme, allergie alimentaire, diabète, etc.).....

Demande de scolarisation à l'école : Chabaud Fontvieille Pisan Rialet Indifférent

En classe de :

Nom du frère ou sœur scolarisé(e) :
à l'école : En classe de :

LE PERE

NOM – Prénom :

Adresse :

Code Postal et Ville : Téléphone :

@ :

Profession :

LA MERE

NOM – Prénom :

Adresse (si différente du père) :

Code Postal et Ville : Téléphone :

@ :

Profession :

SITUATION FAMILIALE

L'enfant vit : Avec ses deux parents En garde alternée Avec le papa Avec la maman

Précisions sur le mode garde :

Je prévois d'inscrire mon enfant :

A la cantine Au périscolaire Au planète mercredi Au Bus



INSCRIPTION ECOLE ANNÉE SCOLAIRE/.....

- Rentrée scolaire
- Arrivée en cours de scolarité

Merci de bien vouloir nous faire parvenir les documents ci-dessous en complément de la fiche de renseignements remplie au Guichet unique ou par mail : guichetunique@cogolin.fr.

Pour les inscriptions en Petite Section de Maternelle

OBLIGATOIRES :

- Justificatif d'identité des parents et de l'enfant (Livret de famille conseillé)
- Justificatif de domicile
 - La commission d'attribution des places à lieu mi-mai, à la suite de celle-ci nous vous contacterons pour vous informer de l'école dans laquelle sera intégré votre enfant.

FACULTATIFS : (conseillé pour faciliter les démarches d'inscriptions aux accueils municipaux)

- Copie des pages de vaccinations à jour du carnet de santé
- Jugement de garde en cas de séparation des parents

Pour les inscriptions en cours de scolarité :

OBLIGATOIRES :

- Justificatif d'identité des parents et de l'enfant (Livret de famille conseillé)
- Justificatif de domicile

FACULTATIFS :

- Copie des pages de vaccinations à jour du carnet de santé
- Jugement de garde en cas de séparation des parents
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire
- Certificat de radiation délivré par l'ancienne école

Nos coordonnées :

Guichet Unique 2, avenue des muriers 83310 Cogolin
guichetunique@cogolin.fr 04.94.54.78.35 ou cfresia@cogolin.fr 04.94.54.76.30



Attention, une inscription à l'école n'entraîne pas une inscription d'office ni à la cantine, ni au périscolaire, ni au planète mercredi. Merci de bien vouloir vous renseigner sur les démarches à effectuer si vous avez besoin de ses accueils.

Mentions d'informations – dossier d'inscription scolaire

Les informations recueillies par le présent formulaire sont collectées et traitées par la Commune de Cogolin afin d'assurer au mieux leurs missions de contrôle de l'obligation scolaire prévu par l'article L. 131-6 du code de l'éducation.

La base légale du traitement est conforme à l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Ces données sont transmises au ministère de l'éducation nationale dans le cadre du système d'information "Outil numérique pour la direction d'école" (ONDE), conformément à l'arrêté du 20 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter *notre délégué à la protection des données* :

- par voie électronique : rgpd@cogolin.fr
- par courrier postal : Le délégué à la protection des données
Mairie de Cogolin, place de La République - 83310 Cogolin



INSCRIPTION ÉCOLE
ANNÉE SCOLAIRE/.....

- Rentrée scolaire
- Arrivée en cours de scolarité

Dans le cadre de ONDE, votre demande est à adresser au directeur de l'école de vos enfants, à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou au directeur académique des services de l'éducation nationale. 🇫🇷